

LE MAIRE

DIRECTION RELATIONS AUX USAGERS

Pôle Elections- Etat civil

Affaire suivie par :

elections@ville-bagnolet.fr

À Bagnolet, le vendredi 3 mai 2024

Objet : Nouveau bureau de vote suite au redécoupage électoral

Madame, Monsieur

L'an passé, la commune a procédé à un redécoupage électoral. Compte tenu du trop grand nombre d'électeurs inscrits dans les bureaux de votes n°1 et n°16, la commune met à disposition un nouveau lieu pour répartir au mieux le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales.

Désormais, votre bureau de vote de secteur sera le :

Bureau de vote n°19 situé 8, rue Charles Graindorge
à l'école maternelle Francine Fromond

Suite au redécoupage électoral, un arrêté préfectoral n°2023-2641 fixe la nouvelle liste des bureaux de vote. Cet arrêté sera affiché sur le site internet de la Ville et aux portes de l'Hôtel de Ville.

Soyez assuré, Madame, Monsieur, de l'expression de ma considération la meilleure.